

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 133 (2007)
Heft: 11: Exploiter Alptransit

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PPP – UN PARTENARIAT EXIGEANT

La notion de partenariat public-privé (PPP) désigne une réalité connue dans le milieu des professionnels des études en architecture et ingénierie. Le 25 mai, une journée organisée par la section bernoise de la **sia** a permis de faire le point sur les conceptions, les procédures et les problématiques existant dans ce contexte. La manifestation était avant tout destinée à clarifier le rôle que concepteurs et projeteurs doivent endosser pour assurer le succès d'opérations en PPP.

Plus qu'une privatisation

De manière générale, l'acronyme PPP désigne la fourniture de prestations publiques dans le cadre d'une collaboration à long terme entre partenaires issus des secteurs publics et privés et ce, avec une répartition dûment fixée – donc réelle – des risques liés à l'opération. Il ne s'agit donc pas simplement de la privatisation de tâches publiques. On peut subdiviser ce type de partenariats en PPP pour l'acquisition de biens et PPP pour la fourniture de services (voir à ce propos l'article d'Andreas Güngerich paru en décembre 2006 dans *usis news* n°4). Dans le cas d'un PPP d'acquisition, l'État passe commande d'une infrastructure, que le secteur privé se charge de produire et d'exploiter. Pour la fourniture de services, le PPP se caractérise par un engagement commun de l'État et d'investisseurs privés pour l'exécution de tâches d'intérêt public. Dans cette seconde variante, les pouvoirs publics n'acquièrent donc plus un bien en propriété, mais des prestations de service. Les dépenses qui en découlent dépendent des prestations fournies. Quant aux risques, ils sont assumés par celui des partenaires qui est le mieux en mesure de les évaluer, de les contrôler et de les gérer.

Dans le meilleur des cas, cela favorise l'atteinte des objectifs et de l'efficacité escomptée. Les PPP doivent en effet permettre une affectation économique optimale de moyens publics souvent limités, et l'on a pu mesurer jusqu'à 20% d'augmentation des rendements dans d'autres pays. S'il concerne le bâtiment en priorité, le PPP peut également être appliqué aux transports, au développement et à la promotion de zones économiques ou à des projets d'E-Government.

Le long terme comme principe

La construction a un coût, auquel s'ajoutent ceux de l'exploitation et de l'entretien de l'ouvrage. Au bout de sept à dix ans et en fonction de son affectation et de son volume, les frais d'exploitation d'un bâtiment excèdent l'investissement initial. Un PPP doit donc être conclu sur le long terme pour que les résultats escomptés puissent déployer tous leurs effets. On a parlé d'une durée minimale de trente ans pour les partenariats de ce type. Il est envisageable que les concepteurs abordent d'emblée le projet, la réalisation, l'exploitation – ainsi que l'éventuelle réaffectation et le recyclage final d'un ouvrage – comme des processus interdépendants à englober dans toutes les réflexions concernant leur activité. Ce qui ne veut pas pour autant dire que les architectes se mueront peu à peu en une sorte de « concierge intellectuel » au fur et à mesure de leur vie professionnelle.

Vérifications périodiques

Les engagements de cette nature sont assortis de vérifications et évaluations périodiques – selon des systèmes dits de « benchmarks » – et, selon les cas, soumis à des redéfinitions contractuelles ou à des reconductions avec d'autres intervenants. La meilleure des

volontés ne saurait en effet prédire avec exactitude toutes les modifications (changement d'affectation ou circonstances externes au projet) susceptibles d'intervenir en trois décennies.

Valeurs d'usage durables

Dès la formulation de l'objectif pour l'élaboration d'un projet, les participants sont appelés à examiner et énumérer précisément l'ensemble des facteurs clés à prendre en compte dans la perspective d'un PPP réussi. Il ne suffit plus d'établir un programme des locaux, de le traduire en une forme bâtie à réaliser, puis de l'exploiter ensuite au mieux. Les PPP exigent pratiquement un scénario préarchitectural, conduit et formulé par le mandant.

Le maître mot est la flexibilité

Il s'agira par exemple de savoir si bâtir est bien la solution, ou s'il vaut mieux opter pour un usage renouvelé de l'existant. Il importe en effet de tout mettre en œuvre afin qu'un investissement se traduise par une avancée novatrice et durable. Dans ce contexte, les futurs cycles d'exploitation de l'opération envisagée font partie de la décision. De même, les phases de planification et de réalisation doivent être assorties de marges de manœuvre décisionnelles pour répondre à des besoins modifiés. Au niveau de l'exploitation, le maître mot est la flexibilité dans l'optique des réaffectations et rénovations à venir. Les réflexions à mener avant le début des travaux englobent jusqu'au démantèlement final de l'ouvrage. C'est ainsi que les maîtres de l'ouvrage avisés s'assurent des valeurs d'usage durables.

Cela modifie également le rôle des spécialistes des études en architecture et ingénierie. Ils ne sont plus seulement des experts dans l'art de concevoir, calculer et bâtir un ouvrage; tout au long

du processus, ils sont appelés à jouer les mentors, à coacher les parties impliquées dans l'opération et à s'impliquer toujours davantage comme communicateurs. Les processus d'études et de réalisation s'en trouvent certes complexifiés, mais ils débouchent aussi sur des résultats de qualité supérieure lorsqu'ils sont maîtrisés.

Le succès dépend d'une réglementation claire

Sur le plan juridique, les PPP constituent un domaine pour ainsi dire vierge, où les juristes aperçoivent a priori nombre de failles ainsi que des obstacles au regard du droit existant. Selon les cas, des problèmes vont en effet se poser en matière de gestion de trésorerie, de contributions étatiques et de droit fiscal. La législation des marchés publics est également touchée. Des mesures législatives ciblées sont donc considérées comme nécessaires dans la perspective d'un développement des PPP et les opérations réussies devraient faire l'objet de dossiers complets ouverts à la consultation publique. Les participants à la journée ont par ailleurs été satisfaits d'apprendre que la commission SIA 142 occupe déjà le terrain et qu'elle a élaboré une directive sur le thème des concours pour les études et la réalisation à l'intention des architectes et des investisseurs.

Rester ouvert à la créativité

La manifestation de la section bernoise de la **sia** a réuni quelque 70 participants durant une demi-journée et permis de transmettre des précisions techniques de haut niveau, clairement articulées, sur le thème du PPP. En petits groupes et en plenum, les discussions animées qui ont suivi les présentations ont aussi été riches d'enseignements.

Dans son allocution finale, Sara Montani, ingénieure civile et présiden-

te de la **sia** Berne, a conclu qu'il revenait maintenant aux concepteurs eux-mêmes de se préparer à définir de nouvelles règles du jeu, de se familiariser avec les procédures et d'accepter de nouvelles responsabilités. Même si un certain scepticisme est encore perceptible, il faut privilégier l'esprit d'ouverture et miser sur la créativité.

Charles von Büren, RP/Communication SIA

UMSICHT – REGARDS – SGUARDI

Selon un sondage récent, freiner la dégradation de l'environnement et préserver les ressources naturelles est devenu la première préoccupation des Suisses. Au même moment, l'administration fédérale publie son rapport « Environnement Suisse 2007 » qui stipule que malgré quelques efforts, on continue de malmenager l'environnement comme avant. Et de conclure que pour progresser, il faut une forte poussée novatrice dans les processus de production et de consommation, afin d'obtenir la même prestation avec moins de ressources.

Parallèlement, la **sia** présente une exposition des projets issus de la première édition de la distinction Umsicht – Regards – Sguardi, lancée en 2006 à l'intention des professionnels de la **sia** œuvrant dans les domaines de l'environnement naturel et construit, avec pour objectif de découvrir des démarches sortant des sentiers battus, abordant le domaine du développement durable sous l'angle de réflexions innovatrices et créatrices.

A l'heure où le recours au terme de développement durable est tellement répandu qu'il devient presque abusif, voir déprécié, seul un œil averti peut estimer toute la difficulté et l'étendue de ce débat. Afin de saisir, par exemple, le paradoxe de l'opposition apparente entre la subordination à la technique,

presque indissociable à la notion de progrès, et une volonté de poser des limites à la croissance. Ne s'agissant plus « seulement » d'un impératif moral mais d'exigences quotidiennes auxquelles nous ne pouvons plus nous soustraire, le développement durable offre une nouvelle manière de mener l'action publique. En ce sens, cette initiative de la **sia** permet de nous imprégner de cette conscience et de découvrir les réalisations valorisant cette notion.

Une notion dont les termes de Umsicht – Regards – Sguardi illustrent le besoin d'une vision ouverte dans toutes les directions, qui, contrairement à la vision formatée, traque une multiplicité des vues, à la recherche de la découverte et de la connaissance.

Les qualités reconnues de la **sia** ainsi que la fiabilité du travail de ses membres ne se résument plus à un savoir-faire technique, mais implique bien davantage une aptitude à concevoir des solutions ménageant l'environnement et évoluant dans le sens d'un consensus social.

Umsicht – Regards – Sguardi donne une sorte d'instantané du développement durable, forme d'expérimentation de notre association, ne donnant pas une vue unique de la **sia**, mais témoignant d'une confrontation exemplaire, de regards convergents vers une conscience commune, préfigurant de ce fait des solutions d'avenir.

Seules 15 personnes ont suivi la conférence lors du vernissage de cette exposition qui regroupe 59 projets venus de toute la Suisse, comprenant dix distinctions, dont deux romandes, le tout proprement mis en scène par le gta de l'EPFZ.

Cette faible participation, entre pléthore de manifestations et carnets de commandes bien remplis, confirme pourtant bien une indifférence crois-

sante des membres au soutien de la cause associative. D'une manière générale, la fréquentation aux séminaires et autres débats proposés s'étiole malheureusement de plus en plus.

Nos membres auront l'occasion de se rattraper en participant à la table ronde organisée dans le cadre de cette exposition, le 28 juin à 19h30, qui convoquera un panel d'intervenants avertis sur le thème du développement durable (Prof. Philippe Jacques, René Longet, Prof. Jacques Neiryck, Bernard Verdon, Doris Wälchli).

Eric Frei, président SIA-Vaud

MISE EN CONSULTATION DU RPH SIA 106

La **sia** met en consultation le nouveau règlement SIA 106 concernant les prestations et honoraires des géologues. Ce dernier décrit les droits et les devoirs des parties impliquées dans la conclusion et le déroulement des contrats pour la fourniture de prestations par des géologues.

Le calcul des honoraires

Il explicite les tâches et le rôle des géologues et décrit leurs services. Il définit également les bases pour un cal-

cul approprié des honoraires. Le projet mis en consultation et le formulaire pour les commentaires peuvent être téléchargés sur le site Internet de la **sia** sous <www.sia.ch/f/pratique/normes>. Les prises de position doivent parvenir au service des normes (thea.haberecker@sia.ch) d'ici au 6 août 2007, avec l'indication des chiffres de la norme concernés et au moyen du formulaire électronique ad hoc. Les commentaires sous d'autres formes ne seront pas pris en considération.

(SIA)

ago, Zürich

CONCOURS
WANTED:
LES PROJETS DE RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE LES PLUS
INNOVANTS EN MATIÈRE
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE!
PRIX À GAGNER
FR. 20'000.-

ISOVER
Isoler avec clairvoyance

ISOVER ENERGY EFFICIENCY
The Best of Awards 2007

Inscrivez-vous tout de suite!
www.isover.ch
Date limite: 30. juin 07

SAINT-GOBAIN
ISOVER CH

Saint-Gobain Isover SA: 1522 Lucens, Tél. 021 906 01 11, Fax 021 906 02 05, E-Mail: info.isoverch@saint-gobain.com